

JEFERCO  
138, rue de la Louvière  
59800 LILLE  
Tél. : 06 70 20 32 99  
Courriel : JEFERCO@wanadoo.fr

PREFECTURE DU NORD  
Direction de la Coordination des  
Politiques Interministérielles  
Bureau des Installations classées pour la  
protection de l'environnement  
12, rue Jean sans Peur  
CS 20003  
59 039 Lille cedex

A l'attention de Monsieur Le Préfet

Objet : Demande d'autorisation environnementale pour une unité de production de granulés bois  
JEFERCO à ANOR (59)

Monsieur Le Préfet.

Lille, le 7 mai 2018

Par la présente, j'accuse réception de l'avis délibéré de la mission régionale Hauts-de-France sur le projet de la société JEFERCO SAS de création d'une unité de production de granulés de bois à ANOR (59).

La mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France recommande dans son avis :

- La prise en compte du ru au titre de la continuité écologique
- La prise en compte des impacts cumulés sur la ressource en bois c'est à dire du conflit d'usage ;
- D'actualiser l'analyse bibliographique des sites Natura 2000 (analyse des DOCOB) et d'analyser les impacts éventuels du projet sur les espèces dont l'aire d'évaluation recoupe le site

Vous trouverez, ci-après, mes réponses.

### I. Ru et continuité écologique

Concernant les impacts du projet sur le maillage écologique du site, dont le ru qui le traverse, JEFERCO apporte les éléments de réponse suivants :

- Le ru présent sur le site d'étude est situé sur la bordure sud-est de l'emprise de l'usine. Il part de la zone déjà aménagée et rejoint le ruisseau de Saint-Laurent (cf. figure 57 Réseau hydrologique aux abords immédiats du projet - partie II de la demande d'autorisation environnementale).
- Ce ru a une longueur inférieure à 250 mètres.
- Le projet d'usine ne modifiera pas le tracé ni le débit ni le profil du ru, le seul aménagement porté sur le passage du ru sous les voies ferrées via un ouvrage adapté, dimensionné à cet effet (longueur inférieure à 10 mètres), notamment sans modification du profil ou du débit.

- Lors du diagnostic complémentaire réalisé par TAUW en 2017 (cf. annexe 8 de la demande d'autorisation environnementale), le ru était asséché et ne présentait pas de végétation associée.
- Par ailleurs, les travaux, y compris ceux de construction de l'embranchement ferré veilleront à ne pas impacter le lit du ru présent en limite est du site (Disposition A5-5 : Respecter l'hydromorphologie des cours d'eau lors de travaux – SDAGE - partie II de la demande d'autorisation environnementale).

En conclusion, la continuité écologique (faible à modérée) du ru sera totalement préservée.

## 2. Conflit d'usage

En réponse à la recommandation de l'autorité environnementale portant sur une analyse des projets de même nature utilisant les mêmes ressources forestières, JEFERCO apporte les éléments de réponse suivants :

- Pour le bois de trituration ou BIBE, l'approvisionnement prévu est à **plus de 95% constitué de feuillus** (cf. plan d'approvisionnement – partie II de la demande d'autorisation environnementale), le reste c'est à dire moins de 5% est constitué de résineux. Or, les grosses installations de fabrication de granulé utilisent essentiellement du résineux ou de la sciure ce qui ne sera pas le cas pour le projet d'usine à ANOR.
- La disponibilité régionale de bois de second choix d'industries et énergie (BIBE) ou de trituration est importante. Le prélèvement annuel nécessaire (128 500 tonnes /an) pour l'usine représente moins de 3% de cette disponibilité annuelle (cf. Prélèvement de bois vert d'origine forestière – partie II de la demande d'autorisation environnementale).
- Une des particularités du projet d'ANOR consiste à utiliser du bois recyclé dans la composition du granulé selon un process protégé par un brevet.
- L'usage de bois recyclé n'impacte pas la ressource forestière.
- Régionalement, il n'existe pas d'usine et/ou de projet de même nature ayant le même type d'approvisionnement que celui d'usine à ANOR.

En conclusion, compte tenu des éléments ci-dessus, il n'y a aucun conflit d'usage et l'impact sur la ressource forestière peut être qualifiée de négligeable.

## 3. Actualisation des données relatives aux sites NATURA 2000

- **Site ZPS FR3112001 « Forêt, Bocage, Etangs de Thiérache »**  
Le DOCOB n'était pas disponible lors de l'étude Rainette de 2013.  
Les objectifs définis dans le DOCOB figurent en annexe 1.
- **Site ZPS FR2312004 « Forêt de Thiérache : Hirson et Saint-Michel »**  
Le DOCOB n'était pas disponible lors de l'étude Rainette de 2013.  
Les objectifs définis dans le DOCOB figurent en annexe 2.
- **Site ZSC FR3100511 « Forêts, Bois, Etangs et Bocage herbager de la Pagne et du Plateau d'Anor »**  
Le DOCOB était disponible lors de l'étude Rainette de 2013, qui en présente les éléments. Toutefois il apparaît que ce document ne devait pas être le définitif dans la mesure où le site <https://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/2/Recherche-des-sites-Natura-2000-terres-vives-et-hermines> mentionne une période de consultation du public sur ce document du 21/07/2016 au 11/08/2016 (le DOCOB lui-même n'est pas daté).

Les objectifs définis dans le DOCOB figurent en annexe 3.

• Site SIC FR2200386 « Massif forestier d'Hirson »

Le DOCOB a été élaboré par l'Office National des Forêts en 2008, l'étude Rainette de 2013 en présente les éléments.

Le DOCOB n'a pas évolué.

• Site BE32039 « Vallées de l'Oise et de la Wautoise »

Le DOCOB n'était pas disponible lors de l'étude Rainette de 2013.

Nous n'avons pas trouvé de DOCOB pour ce site.

• Site BE32037 « Massifs forestiers entre Momignies et Chimay »

Le DOCOB n'était pas disponible lors de l'étude Rainette de 2013.

Nous n'avons pas trouvé de DOCOB pour ce site.

4. Impacts du projet sur les oiseaux du site Natura 2000 n°FR3112001 et les espèces du site n°FR3100511 présentes sur le territoire communal.

• Oiseaux du site n°FR3112001

Le site est susceptible de constituer une zone de nourrissage et/ou de nidification pour certaines espèces (pie grièche écorcheur, pies, certains rapaces, grande aigrette).

Le projet n'a pas décelé d'impact sur la cigogne noire, espèce emblématique du site.

Les besoins de la pie grièche écorcheur se concentrent sur le maintien des haies et des prairies de fauche. Le projet inclut la restauration et la création de haies, mais se traduit par la destruction de surfaces de prairies.

• Espèces du site n°FR3100511

Il est difficile, compte tenu des données disponibles d'identifier les espèces présentes ou potentiellement présentes sur le territoire d'ANOR.

Compte tenu des milieux fréquentés, il apparaît toutefois que le site présente peu d'interactions potentielles avec les espèces d'intérêt communautaire recensés dans le site NATURA 2000. Il s'agit pour l'essentiel des chiroptères ; nous renvoyons à la partie correspondante du dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués,

Jean-Luc BASADO  
JEFERCO SAS  
38 rue de la Louvière  
59000 LILLE  
RCB Lille 518 036 455

**OBJECTIFS DOCOB**

**ZPS FR3112001**

ZONE DE PROTECTION SPECIALE  
FR 3112001  
« Forêt, bocage et étangs de Thiérache »

---

-5-

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET OBJECTIFS OPERATIONNELS

---

---

## Sommaire

---

<i>Chapitre 1 : Les objectifs de développement durable</i> .....	3
1. QU'EST-CE QU'UN OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DURABLE ? .....	3
2. COMMENT SONT IDENTIFIES LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ? .....	3
3. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DEFINIS POUR LE DOCOB DE LA ZPS FR3113001 .....	4
<i>Chapitre 2 : Les objectifs opérationnels</i> .....	5
1. QU'EST-CE QU'UN OBJECTIF OPERATIONNEL ? .....	5
2. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS DEFINIS POUR LE DOCOB DE LA ZPS FR3112001 .....	5

---

---

## Chapitre 1 : Les objectifs de développement durable

---

### 1. Qu'est-ce qu'un objectif de développement durable ?

Le Code de l'environnement, dans son article R414-11, en donne la définition suivante : « Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

Les objectifs de développement durable fixent les lignes directrices de la gestion sur le site à long terme. Ils sont valables aussi longtemps que les enjeux de conservation associés sont d'actualité.

### 2. Comment sont identifiés les objectifs de développement durable ?

Les objectifs de développement durable doivent :

- Être en adéquation avec la finalité du réseau Natura 2000 : « le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire » ;
- Tenir compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense locales. Toutefois, les objectifs de développement durable ne répondent pas directement aux enjeux socio-économiques et culturels. Ils peuvent contribuer à les satisfaire seulement dans la mesure où ils n'ont pas d'impact négatif sur les habitats naturels et les espèces concernés par le site Natura 2000 ;
- Cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans ou schémas existants sur le territoire (ex : plan de gestion de réserve naturelle, SAGE, charte de PNR...);
- Respectueux de la réglementation (nationale, régionale et locale) en vigueur sur le site (SOUHEIL H & al. 2009).

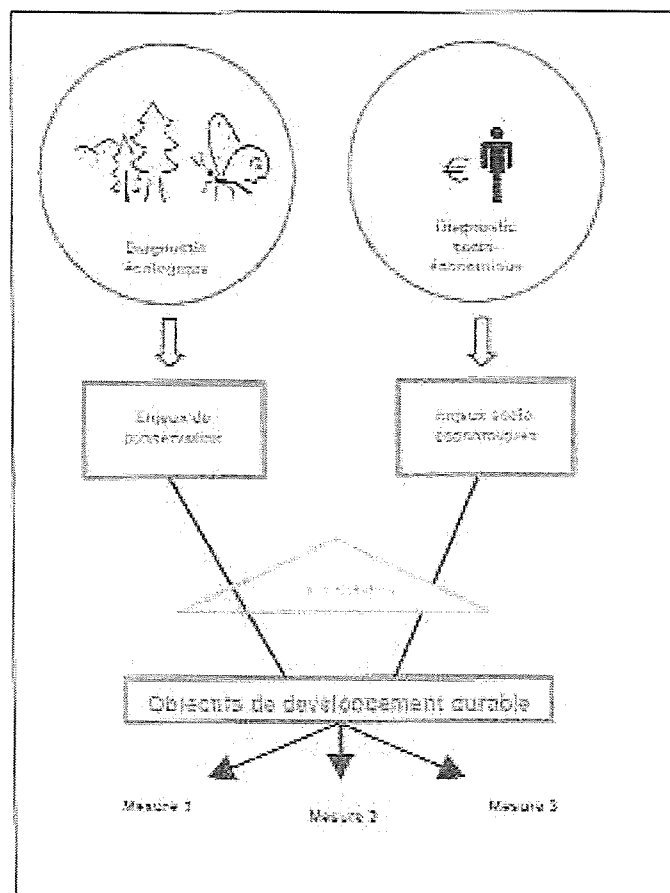


Figure 1 Schéma conceptuel d'un document d'objectifs Natura 2000 (ATEN, 2011)

### 3. Les objectifs de développement durable définis pour le Docob de la ZPS FR3112001

En tant qu'opérateur du site Natura 2000, le SMPNRA a identifié des objectifs de développement durable, proposés et débattus lors de la troisième session de groupes de travail, en date du 10 juillet 2012 (cf. Annexe 2 : « Compte-rendu des groupes de travail pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR3112001 « Forêt, bocage et étangs de chiorache » - du 10 juillet 2012). Les cinq objectifs de développement durable suivants ont été validés par le comité de pilotage le 19 septembre 2012 :

1. Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.
2. Préserver des zones de quiétude permettant aux oiseaux d'assouvir leurs besoins physiologiques et limiter les causes de mortalité anthropiques.
3. Soutenir un développement économique compatible avec les objectifs de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS.
4. Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux en faveur des objectifs de conservation de la ZPS.
5. Améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats.



---

## Chapitre 2 : Les objectifs opérationnels

---

### 1. Qu'est-ce qu'un objectif opérationnel ?

Les objectifs opérationnels développent et précisent les objectifs de développement durable, ils orientent l'action et la définition des mesures de gestion à mettre en place. Les objectifs opérationnels ont une visée à court et moyen termes. Ils pourront, si nécessaire, être adaptés au bout des deux périodes triennales d'animation, lors de l'évaluation du document d'objectifs.

### 2. Les objectifs opérationnels définis pour le Docob de la ZPS FR3112001

Toujours dans l'optique d'une élaboration concertée du Docob, les objectifs opérationnels ont été proposés, débattus et ajustés lors de groupes de travail, selon les mêmes modalités que pour les objectifs de développement durable.

4. Les objectifs relatifs à la conservation des espèces et la gestion de leurs habitats.

Milieux concernés	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveaux d'intérêt communautaire concernés
Milieux forestiers	ODD 1 : Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.	OP 1.1 : Assurer l'équilibre des classes d'âge.	Balbusard pêcheur, Bondrée apivore, Busard-Saint-Martin, Cigogne noire, Engoulevent d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir.
		OP 1.2 : Diversifier les traitements sylvicoles et les structures en favorisant le sous-étage.	Balbusard pêcheur, Bondrée apivore, Cigogne noire, Milan noir, Pic mar, Pic noir.
		OP 1.3 : Diversifier les essences feuillues indigènes.	Bondrée apivore, Cigogne noire, Milan noir, Pic mar.
		OP 1.4 : Préserver les arbres porteurs de nids occupés ou de loges.	Bondrée apivore, Cigogne noire, Milan noir, Pic noir, Pic mar.
		OP 1.5 : Favoriser la stabilité de la structure forestière autour des aires de nidification occupées.	Bondrée apivore, Cigogne noire, Milan noir.
		OP 1.6 : Favoriser le maintien d'arbres au-delà de leur âge d'exploitabilité.	Bondrée apivore, Cigogne noire, Milan noir, Pic noir, Pic mar.
		OP 1.7 : Maintenir des arbres sénescents ou morts ("secs") sur pied et du bois mort au sol, choisis de manière à ne pas faire de sacrifice économique important.	Pic mar, Pic noir.
		OP 1.8 : Eviter les traitements phytosanitaires.	Bondrée apivore, Cigogne noire, Milan noir, Pic mar, Pic noir.
		OP 1.9 : Améliorer la transition entre milieux forestiers et milieux ouverts en favorisant les lisières étagées.	Bondrée apivore.
		OP 1.10 : Encourager les pratiques sylvicoles limitant le tassement des sols.	Balbusard pêcheur, Bondrée apivore, Cigogne noire, Milan noir, Pic mar, Pic noir.

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Milieux indraforestiers	<p>ODD 1 : Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.</p>	<p>OP 2.1 : Préserver et restaurer des milieux herbacés favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire.</p>	<p>Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin, Pic noir, Pie-grièche écorcheur.</p>
		<p>OP 2.2 : Maîtriser la pression de prédation en régulant les populations d'espèces prédatrices chassables et nuisibles.</p>	<p>Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin.</p>
		<p>OP 2.3 : Adapter les calendriers de fauche et de broyage.</p>	<p>Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin.</p>
		<p>OP 2.4 : Maintenir quelques perchoirs.</p>	<p>Busard Saint-Martin.</p>
		<p>OP 2.5 : Eviter les traitements phytosanitaires.</p>	<p>Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Busard Saint-Martin, Pic noir, Pie-grièche écorcheur.</p>
		<p>OP 2.6 : Créer, restaurer, gérer des marcs forestiers.</p>	<p>Cigogne noire.</p>

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Milieux prairiaux	ODD 1 : Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.	OP 3.1 : Préserver les milieux prairiaux favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire.	Aigrette garzette, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cygne chanteur, Cigogne noire, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, Grue cendrée, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Rôle des genêts.
		OP 3.2 : Restaurer des milieux prairiaux moyennement à fortement embroussaillés.	Aigrette garzette, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cygne chanteur, Cigogne noire, Faucon pèlerin, Grande Aigrette, Grue cendrée, Pie-grièche écorcheur, Rôle des genêts.
		OP 3.3 : Favoriser les pratiques extensives de gestion des milieux prairiaux.	Aigrette garzette, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Rôle des genêts.
		OP 3.4 : Maintenir les éléments paysagers favorables aux oiseaux : haies, arbres et buissons épineux isolés.	Aigrette garzette, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Rôle des genêts.
		OP 3.5 : Diversifier les structures de la haie.	Aigrette garzette, Bondrée apivore, Cigogne noire, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Rôle des genêts.

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
		<p>OP 4.1 : Présenter les milieux herbacés hygrophiles favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire.</p>	<p>Aigrette garzette, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cygne chanteur, <b>Cigogne noire</b>, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, <b>Grue cendrée</b>, <b>Milan noir</b>, <b>Pie-grièche écorcheur</b>, Râle des genêts.</p>
		<p>OP 4.2 : Restaurer des milieux herbacés hygrophiles moyennement à fortement embroussaillés.</p>	<p>Aigrette garzette, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cygne chanteur, <b>Cigogne noire</b>, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, <b>Grue cendrée</b>, <b>Milan noir</b>, <b>Pie-grièche écorcheur</b>, Râle des genêts.</p>
Milieux herbacés hygrophiles.	<p>ODD 1 : Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.</p>	<p>OP 4.3 : Favoriser les pratiques extensives de gestion des milieux herbacés hygrophiles.</p>	<p>Aigrette garzette, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cygne chanteur, <b>Cigogne noire</b>, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, <b>Grue cendrée</b>, <b>Milan noir</b>, <b>Pie-grièche écorcheur</b>, Râle des genêts.</p>
		<p>OP 4.4 : Maintenir les éléments paysagers favorables aux oiseaux : haies, arbres et buissons épineux isolés.</p>	<p>Aigrette garzette, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, <b>Cigogne noire</b>, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, <b>Milan noir</b>, <b>Pie-grièche écorcheur</b>, Râle des genêts.</p>
		<p>OP 4.5 : Diversifier les structures de la haie.</p>	<p>Aigrette garzette, Bondrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, <b>Cigogne noire</b>, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, <b>Milan noir</b>, <b>Pie-grièche écorcheur</b>, Râle des genêts.</p>

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Milieux aquatiques	ODO 1 : Maintenir voire restaurer les habitats des oiseaux d'intérêt communautaire par la valorisation des pratiques de gestion et d'entretien identifiées comme favorables.	OP 5.1 : Assurer le bon fonctionnement hydraulique et biologique des étangs, des cours d'eau et de bassin versant.	Algrette garzette, <b>Balbusard pêcheur</b> , <b>Cigogne noire</b> , Cygne chanteur, <b>Harle piette</b> , Guilfette noire, Grande Algrette, <b>Grue cendrée</b> , <b>Martin-pêcheur d'Europe</b> , Milan noir, Pygargue à queue blanche, Sterne naine, Sterne pierregarin.
		OP 5.2 : Améliorer la qualité de l'eau.	Algrette garzette, <b>Balbusard pêcheur</b> , <b>Cigogne noire</b> , Cygne chanteur, <b>Harle piette</b> , Guilfette noire, Grande Algrette, <b>Grue cendrée</b> , <b>Martin-pêcheur d'Europe</b> , Milan noir, Pygargue à queue blanche, Sterne naine, Sterne pierregarin.
		OP 5.3 : Disposer de zones d'eau peu profondes favorables à l'alimentation des oiseaux d'intérêt communautaire.	Algrette garzette, <b>Balbusard pêcheur</b> , <b>Cigogne noire</b> , Grande Algrette, Guilfette noire, Sterne naine, Sterne pierregarin.
		OP 5.4 : Préserver voire restaurer les sites de nidification des oiseaux d'intérêt communautaire.	<b>Martin-pêcheur d'Europe</b> , Sterne pierregarin.
		OP 5.5 : Renforcer et diversifier la ripisylve.	Algrette garzette, <b>Balbusard pêcheur</b> , <b>Cigogne noire</b> , Grande Algrette, <b>Martin-pêcheur d'Europe</b> , Milan noir, Pygargue à queue blanche.
		OP 5.6 : Disposer d'une ressource piscicole diversifiée.	Algrette garzette, <b>Balbusard pêcheur</b> , <b>Cigogne noire</b> , Grande Algrette, <b>Grue cendrée</b> , Guilfette noire, <b>Harle piette</b> , <b>Martin-pêcheur d'Europe</b> , Milan noir, Pygargue à queue blanche, Sterne naine, Sterne pierregarin.

**B. Les objectifs relatifs à la préservation de zones de quiétude et la limitation des sources de mortalité anthropiques.**

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Tous les milieux	ODD 2 : Préserver des zones de quiétude permettant aux oiseaux d'assouvir leurs besoins physiologiques et limiter les causes de mortalité anthropiques.	OP 6.1 : Eviter les perturbations intentionnelles des oiseaux sur leurs sites de reproduction et disposer d'un maillage suffisant de sites favorables à leur alimentation et leur repos.	Aigrette garzette, <b>Balbuzard pêcheur</b> , Bondonnée épivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, <b>Cigogne noire</b> , Cygne chanteur, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Algrette, <b>Grue cendrée</b> , Guifette noire, Harle piette, <b>Martin-pêcheur d'Europe</b> , Milan noir, Pic mar, Pic noir, <b>Pic-grièche écorcheur</b> , Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naine, Sterne pierregarin.

**C. Les objectifs relatifs au soutien des pratiques économiques compatibles avec la conservation de l'avifaune d'intérêt communautaire du site.**

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Tous les milieux	ODD 3 : Soutenir un développement économique compatible avec les objectifs de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS.	OP 7.1 : Développer des filières économiques valorisant les pratiques compatibles avec la conservation des oiseaux et de leurs habitats.  OP 7.2 : Diversifier les sources de revenus pour les acteurs locaux contribuant à la conservation des oiseaux et de leurs habitats.	Aigrette garzette, <b>Balbuzard pêcheur</b> , Bondonnée épivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, <b>Cigogne noire</b> , Cygne chanteur, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Algrette, <b>Grue cendrée</b> , Guifette noire, Harle piette, <b>Martin-pêcheur d'Europe</b> , Milan noir, Pic mar, Pic noir, <b>Pic-grièche écorcheur</b> , Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naine, Sterne pierregarin.

D. Les objectifs relatifs à la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Niveaux d'intérêt communautaire concernés
Tous les milieux	ODD 4 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux en faveur des objectifs de conservation de la ZPS.	<p>OP 8.1 : Mettre en place un plan de communication.</p> <p>OP 8.2 : Accompagner les acteurs locaux dans la réflexion et l'élaboration de leurs projets susceptibles d'avoir des conséquences sur les niveaux d'intérêt communautaire et leurs habitats.</p>	<p>Mignette garzette, Balbuzard pêcheur, Bonrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Cygne chanteur, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guillette noire, Harle piette, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naire, Sterne pierregarin.</p>



E. Les objectifs relatifs à la connaissance des espèces et de leurs habitats.

Milieux concernés	Objectifs de développement durables	Objectifs opérationnels	Oiseaux d'intérêt communautaire concernés
Tous les milieux	ODD 5 : Améliorer la connaissance des espèces et de leurs habitats.	<p>OP 9.1 : Réaliser le suivi écologique et l'évaluation des opérations de gestion.</p> <p>OP 9.2 : Améliorer la localisation et la caractérisation des habitats de nidification.</p> <p>OP 9.3 : Identifier les sources de perturbation sur la ZPS.</p> <p>OP 9.4 : Inventorier la richesse piscicole des plans d'eau de la ZPS, identifier et quantifier les facteurs défavorables et proposer un programme d'actions.</p>	<p>Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Boninrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Cygne chanteur, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guilfette noire, Harle piette, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naïne, Sterne pierregarin,</p> <p>Boninrée apivore, Cigogne noire, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur.</p> <p>Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur, Boninrée apivore, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Cigogne noire, Cygne chanteur, Engoulevent d'Europe, Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe, Grande Aigrette, Grue cendrée, Guilfette noire, Harle piette, Martin-pêcheur d'Europe, Milan noir, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pygargue à queue blanche, Râle des genêts, Sterne naïne, Sterne pierregarin.</p> <p>Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur d'Europe, Grande Aigrette, Guilfette noire, Martin pêcheur d'Europe, Sterne naïne, Sterne pierregarin.</p>

**OBJECTIFS DOCOB**

**ZPS FR2212004**

## V. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels :

Afin d'assurer une cohérence entre les différents Documents d'Objectifs, trois objectifs de développement durable sont préalablement définis :

- Objectif 1 : Mener des actions de restauration et/ou de gestion des espèces justifiant la désignation du site et de leurs habitats.
- Objectif 2 : Suivre l'évolution des espèces justifiant la désignation du site et de leurs habitats.
- Objectif 3 : Sensibiliser et/ou communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de biodiversité associés.

Sur cette base, des objectifs opérationnels sont définis à l'échelle du DOCOB. Ces objectifs opérationnels détaillant les objectifs de développement durable, en présentant les types d'action à mettre en œuvre pour les atteindre. Ils sont déclinés par espèce.

### V.1. Objectifs opérationnels par espèce déclinant l'objectif de développement durable n°1 : Mener des actions de restauration et/ou de gestion des espèces justifiant la désignation du site et de leurs habitats.

- o Objectif opérationnel 1.1 : préserver et améliorer la qualité des habitats forestiers.
- o Objectif opérationnel 1.2 : préserver et améliorer le bocage.
- o Objectif opérationnel 1.3 : préserver et améliorer les plans d'eau et cours d'eau.
- o Objectif opérationnel 1.4 : favoriser la nidification.

Tableau 85 : Actions par espèce pour les objectifs opérationnels de restauration et/ou de gestion des espèces

N°	Actions	Espèce(s) concernées													
		Balaine et pêcheur	Grandes aigres	Buse à queue blanche	Cicoppe blanc	Choucas	Empereur d'Europe	Colinade des taillis	Vautour pélerin d'Europe	PE noir	PE noir	Pic à queue blanche	Autour des palombes	Epervier d'Europe	Oie de paysan
1.1.1	préserver l'utilisation durable de la forêt	X													
1.1.2	réouvrir des zones de landes	X	X			X									
1.1.3	recréer des zones de fourrés						X								
1.1.4	ne pas réduire les petits vides intra forestiers						X								
1.1.5	éviter les plantations mono-spécifiques de résineux						X								
1.1.6	préserver des peuplements de vieux bois								X	X					
1.1.7	conserver des arbres âgés et arbres morts									X					
1.2.1	conserver/recréer les marais et prairies humides				X	X						X			
1.2.2	conserver un bocage adapté											X			
1.2.3	recréer des haies											X			
1.2.4	gérer de façon extensive les prairies humides				X	X						X			

1.2.5	initier une démarche de concertation pour une protection réglementaire des basses											X			
1.2.6	favoriser la prise en compte des enjeux dans les documents d'urbanisme	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
1.3.1	conserver les plans d'eau	X													
1.3.2	conserver la qualité piscicole	X			X	X			X						X
1.3.3	améliorer la qualité de l'eau par la suppression des rejets								X						X
1.3.4	améliorer la qualité des berges des cours d'eau par la mise en défend								X						X
1.4.1	gérer de façon pertinente les allées forestières (conservation des insectes)		X												
1.4.2	aménagement des zones de quiétude autour des nids identifiés		X			X					X				
1.4.3	préserver de grands arbres en forêt, notamment les arbres porteurs de nid					X									
1.4.4	préserver les sites de nidification identifiés														X
1.4.5	limiter les travaux de débranchage des couplements au période de reproduction							X							

V.2. Objectifs opérationnels découlant l'objectif de développement durable n°2 :  
Suivre l'évolution des espèces et/ou habitats ayant justifié la désignation du site.

- o Objectif opérationnel 2.1 : mettre en place un état des lieux précis de l'état des populations reproductrices de Pic mar sur le site.
- o Objectif opérationnel 2.2 : suivre les nids des espèces Cincle, Oigogne noire, Autour des palombes, Bondrée apivore et Busard Saint Martin.
- o Objectif opérationnel 2.3 : Suivre la présence de l'Engoulevent d'Europe et de la Gêlinotte des bois.

V.3. Objectifs opérationnels découlant l'objectif de développement durable n°3 :  
Sensibiliser et/ou communiquer sur la démarche Natura 2000 et les enjeux de biodiversité associés.

- o Objectif opérationnel 3.1 : Sensibiliser les forestiers sur l'importance de la quiétude en période de reproduction ;
- o Objectif opérationnel 3.2 : Sensibiliser les forestiers sur l'importance du maintien de peuplements âgés et d'arbres morts ;
- o Objectif opérationnel 3.3 : Sensibiliser les agriculteurs sur l'importance du maintien des zones humides, mares et haies.
- o Objectif opérationnel 3.4 : sensibiliser les autres usagers sur la présence d'un site natura 2000, ses enjeux et les mesures de préservation des espèces.

Tableau 85 : Actions par objectifs opérationnels de restauration et/ou de gestion des espèces

Objectifs opérationnels	N°	Actions	Description	Outils	Acteurs	Niveau de priorité de l'action
Préserver et améliorer la qualité des habitats forestiers	1.1.1	préserver l'utilisation durable de la forêt	Préserver l'utilisation durable de la forêt par : - des mobilisations de bois rationnées - une régénération si possible naturelle et diversifiée	contrats et chartes Natura 2000 Documents de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	forte
	1.1.2	renouveler des zones de landes	renouveler des zones de landes de moins de 5000m <sup>2</sup> au sein des peuplements forestiers	contrats et chartes Natura 2000 Documents de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	modérée
	1.1.3	recréer des zones de fourrés	recréer des zones de fourrés par exploitation des arbres et développement ou plantation d'espèces arbustives et ligneuses	contrats Natura 2000 Documents de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	modérée
	1.1.4	ne pas reboiser les peules vides intra forestiers	Ne pas replanter les vides intra forestiers	chartes Natura 2000 Documents de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	forte
	1.1.5	éviter les plantations mono spécifiques de résineux	Eviter de planter des parcelles mono spécifiques de résineux	contrats et chartes Natura 2000 Documents de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	forte
	1.1.6	préserver des peuplements de vieux bois	Préserver les parcelles de vieux bois au sein du massif et si possible préserver leur maintien et l'augmentation du vieillissement moyen dans l'exploitation forestière	contrats et chartes Natura 2000 Documents de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	forte
	1.1.7	conserver des arbres âgés et arbres morts	Conserver des arbres âgés et arbres morts dans toutes les parcelles forestières de site	contrats et chartes Natura 2000 Documents de Gestion forestière	propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, ONF.	forte

	Conserver/préserver les mares et prairies humides	Conserver et si possible recréer les mares et les prairies humides	Contrats et chartes Natura 2000 Mesures Agri-environnementales	propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte
1.2.1	Conserver/préserver les mares et prairies humides	Conserver et si possible recréer les mares et les prairies humides	Contrats et chartes Natura 2000 Mesures Agri-environnementales	propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte
1.2.2	conserver en bocage adapté	Conserver un bocage adapté à la Pleine-Frèche (bocage dense, haies larges et épineuses)	Contrats et chartes Natura 2000 Mesures Agri-environnementales	propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte
1.2.3	recréer des haies	Recréer des haies adaptées aux oiseaux	Contrats et chartes Natura 2000 Mesures Agri-environnementales	propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte
1.2.4	tenir de façon extensive les prairies humides	limiter la charge à l'élevage et à l'utilisation d'intrants afin de disposer de prairies diversifiées offrant une nourriture abondante pour les oiseaux (insectes)	Contrats et chartes Natura 2000 Mesures Agri-environnementales	propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte
1.2.5	initier une démarche de concertation pour une protection réglementaire des haies	initier des démarches communales de classement des haies les plus importantes pour les oiseaux.	classement concerté au titre de l'article L130-1 du code de l'urbanisme	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	moyenne
1.2.6	Favoriser la prise en compte des enjeux dans les documents d'urbanisme	Instaurer des PLU, PCU ou autre		communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	moyenne
1.3.1	conserver les plans d'eau	Conserver les plans d'eau susceptibles d'accueillir les espèces d'oiseaux notamment le balbuzard pêcheur	Contrats Natura 2000 Aides de l'Agence de l'Eau Programme Rivieres sauvages	- Propriétaires et ayant droits	forte
1.3.2	conserver la qualité piscicole	Conserver la qualité piscicole des plans d'eau et rivières notamment comme source d'alimentation pour les oiseaux.	Contrats Natura 2000 Aides de l'Agence de l'Eau Programme Rivieres sauvages	- Propriétaires et ayant droits	forte

Préserver et améliorer le bocage

Préserver et améliorer les plans d'eau

	1.3.3	améliorer la qualité de l'eau par la suppression des rejets	surveiller les rejets directs ou chargés en matières minérales ou organiques provenant des habitations, de l'agriculture ou des industries.	aides assainissement de l'Agence de l'eau	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, industriels, ayant droits	moyenne
	1.3.4	améliorer la qualité des berges des cours d'eau par la mise en défens	Poser des obstacles le long des berges pour limiter la descente des animaux dans les cours d'eau.	Contrats Natura 2000 Aides de l'Agence de l'eau Programme rivières sauvages	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	moyenne
	1.4.1	éviter de façon pertinente les atteintes forestières (conservation des insectes)	Eviter l'entretien des allées forestières en période de feuillaison et de nidification des espèces (d'avril à septembre)	chartes Natura 2000 Documents de Gestion forestière	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	moyenne
	1.4.2	aménager des zones de qualité autour des nids identifiés	Informar les propriétaires sur la localisation de nids dans leurs parcelles et éviter avec eux des zones sans opérations de gestion durant la période de nidification dans un périmètre autour de ces nids.	chartes Natura 2000 Documents de Gestion forestière	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	moyenne
Favoriser la nidification	1.4.3	préserver de grands arbres en forêt, notamment les arbres porteurs de nid	Identifier les arbres porteurs de nids et les signaler aux propriétaires des parcelles concernées pour éviter leur coupe	chartes Natura 2000 Documents de Gestion forestière	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte
	1.4.4	préserver les sites de nidification identifiés	Préserver les sites de nidification du dinde plongeur	chartes et contrats Natura 2000	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	faible
	1.4.5	limiter les travaux de débroussaillage des peuplements en période de reproduction	Eviter les débroussaillages au sein des peuplements du mois d'avril au mois d'août	chartes Natura 2000 Documents de Gestion forestière	communes, groupements de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	moyenne

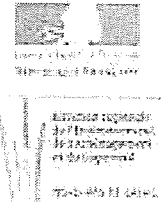
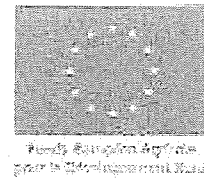
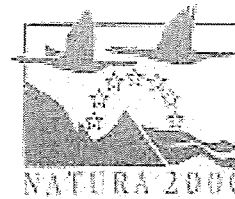
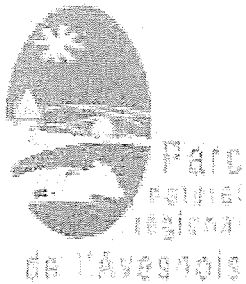


mettre en place un état des lieux précis de l'état des populations de Pic-mer sur le site	2.1	Prévoir sur deux ans au moins un inventaire précis des populations de Pic-mer, si possible accompagné d'un descriptif de l'habitat	Animation Natura 2000	Europe, Etat, communes, communauté de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte
suivre les nids des espèces Cincle, Grosbe noir, Aigle des palombiers, Bondrée apivore et Busard Saint Martin	2.2	Suivre les nids des espèces pour en connaître le nombre et évaluer éventuellement les causes d'échec de nidification	Animation Natura 2000	Europe, Etat, communes, communauté de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	modérée
Suivre la présence de l'engoulevent d'Europe et de la Gélinotte des bois.	2.3	Suivre la présence de l'engoulevent d'Europe et de la Gélinotte des bois	Animation Natura 2000	Europe, Etat, communes, communauté de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte
Sensibiliser les forestiers sur l'importance de la sylviculture en période de reproduction	3.1	Sensibiliser les forestiers sur l'importance de la sylviculture en période de reproduction	Animation Natura 2000	Europe, Etat, communes, communauté de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte
Sensibiliser les forestiers sur l'importance du maintien de peuplements âgés et d'arbres morts	3.2	Sensibiliser les forestiers sur l'importance du maintien de peuplements âgés et d'arbres morts	Animation Natura 2000	Europe, Etat, communes, communauté de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte

Sensibiliser les agriculteurs sur l'importance du maintien des zones humides, marais et haies	3.3	sensibiliser les agriculteurs sur l'importance du maintien des zones humides, marais et haies	Animation Natura 2000	Europe, Etat, communes, communauté de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte
sensibiliser les autres usagers sur la présence d'un site Natura 2000, ses enjeux et les mesures de préservation des espaces	3.4	sensibiliser les autres usagers sur la présence d'un site Natura 2000, ses enjeux et les mesures de préservation des espaces	Animation Natura 2000	Europe, Etat, communes, communauté de communes, propriétaires, agriculteurs, ayant droits	forte

**OBJECTIFS DOCOB**

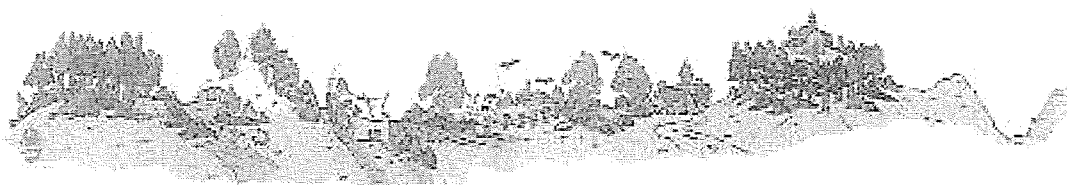
**ZSC FR3100511**



## Site Natura 2000 - FR 3100511

« Forêt, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor »

# OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OPERATIONNELS



---

## Sommaire

---

A. Les objectifs de développement durable .....	3
1. Qu'est-ce qu'un objectif de développement durable ? .....	3
2. Comment sont identifiés les objectifs de développement durable ? .....	3
3. Les objectifs de développement durable définis pour le Docob du site FR3100511 .....	5
4. : Les objectifs opérationnels .....	5
a) Qu'est-ce qu'un objectif opérationnel ? .....	5
b) Les objectifs opérationnels définis pour le Docob du site FR3100511 .....	6

## A. Les objectifs de développement durable

### 1. Qu'est-ce qu'un objectif de développement durable ?

Le Code de l'environnement, dans son article R414-11, en donne la définition suivante : « Les objectifs de développement durable du site permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ».

Les objectifs de développement durable fixent les lignes directrices de la gestion sur le site à long terme. Ils sont valables aussi longtemps que les enjeux de conservation associés sont d'actualité.

### 2. Comment sont identifiés les objectifs de développement durable ?

Les objectifs de développement durable doivent :

- Être en adéquation avec la finalité du réseau Natura 2000 : « le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire » ;
- Tenir compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense locales. Toutefois, les objectifs de développement durable ne répondent pas directement aux enjeux socio-économiques et culturels. Ils peuvent contribuer à les satisfaire seulement dans la mesure où ils n'ont pas d'impact négatif sur les habitats naturels et les espèces concernés par le site Natura 2000 ;
- Cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans ou schémas existants sur le territoire (ex : plan de gestion de réserve naturelle, SAGE, charte de PNR, Annexes vertes du SRGS...);
- Respectueux de la réglementation (nationale, régionale et locale) en vigueur sur le site (SOUHEIL H & al. 2009).

# LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

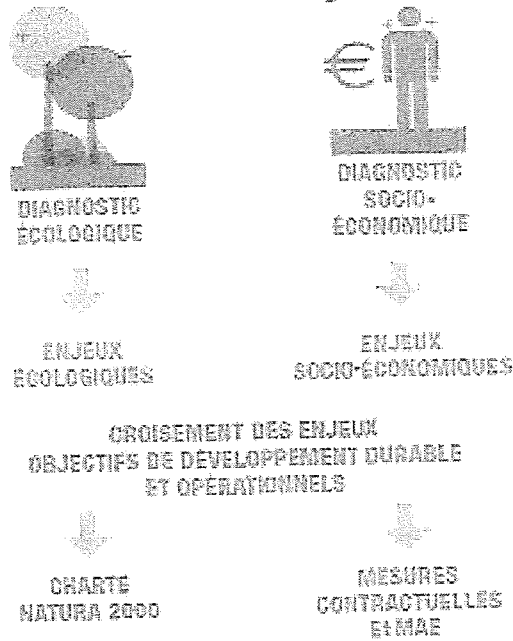


schéma de la méthodologie d'élaboration  
de docob (guide méthodologique d'élaboration  
des docobs, PnEA selon ATEN, 2011)

Figure 1 Schéma conceptuel d'un document d'objectifs Natura 2000

### **3. Les objectifs de développement durable définis pour le Docob du site FR3100511**

En tant qu'opérateur du site Natura 2000, le SMPNFA a identifié des objectifs de développement durable, en croisant le produit des deux premières sessions de groupes de travail destinées aux enjeux écologiques et socio-économiques. Les quatre objectifs de développement durable proposés ont été communiqués aux membres des groupes de travail pour relever leurs remarques, puis présentés au comité de pilotage pour ajustement et validation, le 23 janvier 2014 :

**ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux**

**ODD 2 : Soutenir le développement des activités économiques, traditionnelles et de loisir compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.**

**ODD 3 : Améliorer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, en partenariat avec les propriétaires, gestionnaires et ayants-droits.**

**ODD 4 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux et des usagers du site en faveur des objectifs de conservation du site**

Les objectifs de développement durable sont également formulés de manière à être en adéquation avec les objectifs de la ZPS FR3112001 « Forêts, bois et étangs de Thiérache », superposée au site 38.

### **4. Les objectifs opérationnels**

#### **a) Qu'est-ce qu'un objectif opérationnel ?**

Les objectifs opérationnels développent et précisent les objectifs de développement durable. Ils orientent l'action et la définition des mesures de gestion à mettre en place. Les objectifs opérationnels ont une visée à court et moyen termes. Ils sont à atteindre et pourront, si nécessaire être adaptés, au bout des deux périodes triennales d'animation, lors de l'évaluation du document d'objectifs.



## **b) Les objectifs opérationnels définis pour le Docob du site FR3100511**

Toujours dans l'optique d'une élaboration concertée du Docob, les objectifs opérationnels ont également été communiqués aux membres des groupes de travail pour relever leur avis. Ils ont ensuite été proposés, expliqués et ajustés en comité de pilotage avant d'être validés.

Les objectifs opérationnels sont également formulés de manière à être en adéquation avec les objectifs de la ZPS FR3112001 « Forêts, bois et étangs de Thiérache », superposée au site 38.

## **c) Le lien entre les objectifs opérationnels du docob et les besoins socio-économiques**

Comme pour les enjeux écologiques, le parallèle est fait entre les objectifs du document d'objectifs et les besoins socio-économiques identifiés pour le site. Ce lien permet de comprendre quels besoins humains doivent être pris en compte dans la réponse aux objectifs du docob.

Aussi, pour tous les objectifs du docob il est important de prendre en compte les 10 premiers besoins socio-économiques globaux que sont :

BSE 1. Assistance financière, technique, administrative, pour la gestion forestière et notamment les actions dédiées à la biodiversité

BSE 2. Simplification des démarches administratives et contraintes moindres

BSE 3. Acculturation des divers usagers pour le respect, la tolérance et la compréhension des activités en place et du site

BSE 4. Maintien de la bonne entente entre acteurs d'un territoire

BSE 5. Respect du propriétaire privé, de sa propriété et de son environnement

BSE 6. Information des propriétaires pour une meilleure compréhension du dispositif Natura 2000 et de législation environnementale

BSE 7. Valorisation des usages de la propriété privée

BSE 8. Circulation de l'information entre gestionnaires de sites

BSE 9. Information des propriétaires et usagers sur les pratiques favorables à la faune et la flore

BSE 10. Remboursement total des frais engagés dans le cadre d'actions contractuelles

Les 11 autres besoins socio-économiques globaux mis en évidence par objectif de développement durable et par grands types d'habitats ou groupes d'espèces :

Tableau 1 : Objectif de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour les milieux aquatiques

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Especies d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux	Milieux aquatiques	OP 1.1 : Améliorer la qualité physico-chimique, biologique et chimique des eaux (étangs, marais et cours d'eau)	1032 - Moule épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bourrière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1166 - Triton crêté	3130 - Eaux stagnantes, éphémères à mésotropes avec végétation des <i>Alnus/Sparganium</i> et/ou des <i>Lytho - Najas</i> - 3150 - Lacs eutrophiés naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de <i>Hydruchanodon</i> , 5420 -
		OP 1.2 : Assurer le bon fonctionnement hydraulique et biologique des cours d'eau et du bassin versant.	1032 - Moule épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bourrière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun	3110 - Prairies à moules sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6410 - Prairies marécageuses de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus</i> et <i>Frax</i> commun,
		OP 1.3 : Assurer le bon fonctionnement hydraulique des étangs pour réduire leur impact sur les cours d'eau	1032 - Moule épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bourrière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun	3420 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 91E0* - Forêts alluviales à <i>Alnus</i> et <i>Frax</i> commun,
		OP 1.4 : Favoriser la diversification des habitats aquatiques par des processus naturels (ripipyle, recharge en sédiments ligneux, embâcles, etc.)	1032 - Moule épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bourrière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1166 - Triton crêté	

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans lier la mobilisation
- BSE 15. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Rivières de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

Tableau 2 : Objectifs de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour les milieux forestiers

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux	Milieux forestiers	OP 1.5 : Maintenir des peuplements diversifiés dans leur structure et leur composition	1079 - Taupin violacé, 1083 - Luzerne cort-volant, 1088 - Grand Caprimache, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6430 - Mégaphorbiales hygrophiles, 9110 - Hétraies du Luzulo Fagorum, 9130 - Hétraies à Asperula, 9160 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9180* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles, 9110 - Hétraies du Luzulo Fagorum, 9130 - Hétraies à Asperula, 9160 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9180* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 1140 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des herbicides uniflorae et/ou des Ilexes - Najascentes, 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles
		OP 1.6 : Maintenir un réseau de vieux bois répondant aux besoins des habitats et des espèces	1079 - Taupin violacé, 1083 - Luzerne cort-volant, 1088 - Grand Caprimache, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6430 - Mégaphorbiales hygrophiles, 9110 - Hétraies du Luzulo Fagorum, 9130 - Hétraies à Asperula, 9160 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9180* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 1140 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des herbicides uniflorae et/ou des Ilexes - Najascentes, 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles
		OP 1.7 : Soutenir les pratiques sylvo-civiles et les opérations de mobilisation de bois limitant leur impact sur les milieux, les espèces et les habitats forestiers ou du voisin	1065 - Damier de la Suisse, 1079 - Taupin violacé, 1083 - Luzerne cort-volant, 1088 - Grand Caprimache, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6430 - Mégaphorbiales hygrophiles, 9110 - Hétraies du Luzulo Fagorum, 9130 - Hétraies à Asperula, 9160 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9180* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 1140 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des herbicides uniflorae et/ou des Ilexes - Najascentes, 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles
		OP 1.8 : Préserver, restaurer et gérer favorablement les milieux intra-forestiers (cours d'eau, végétation de talus et bords, clairières) en partenariat avec les acteurs locaux de manière à bénéficier de leur expertise et compétences et à concilier ces actions avec leurs besoins	1065 - Damier de la Suisse, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6430 - Mégaphorbiales hygrophiles, 9110 - Hétraies du Luzulo Fagorum, 9130 - Hétraies à Asperula, 9160 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9180* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 1140 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des herbicides uniflorae et/ou des Ilexes - Najascentes, 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles
		OP 1.9 : Améliorer la transition entre milieux forestiers et milieux ouverts en favorisant les liens étagés	1079 - Taupin violacé, 1083 - Luzerne cort-volant, 1088 - Grand Caprimache, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin	6430 - Mégaphorbiales hygrophiles, 9110 - Hétraies du Luzulo Fagorum, 9130 - Hétraies à Asperula, 9160 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9180* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 1140 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des herbicides uniflorae et/ou des Ilexes - Najascentes, 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles
		OP 1.10 : Assurer l'équilibre des classes d'âge	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein	6430 - Mégaphorbiales hygrophiles, 9110 - Hétraies du Luzulo Fagorum, 9130 - Hétraies à Asperula, 9160 - Chênaies pédonculées charmales, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 9180* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 1140 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des herbicides uniflorae et/ou des Ilexes - Najascentes, 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles
		OP 1.11 : Favoriser le maintien des colonies de chauves-souris	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein	

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans négliger la mobilisation
- BSE 13. Renforcer le réseau de chemistes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre socio-économique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est adaptée

Tableau 5 : Objectif de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour les milieux ouverts

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espaces d'intérêt communautaire concernés	Habitats d'intérêt communautaire concernés
<b>ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux</b>	<b>Milieux ouverts</b>	<b>OP 1.12 : Maintenir et favoriser les pratiques d'entretien extensives, différenciellement agraires, favorables aux habitats ouverts et espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site</b>	1095 - Demiur de la Succée, 1079 - Taupin vicaré, 1331 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bachstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyssa - Section 400, 6210 A 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et fauchées d'emboussonnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 Prairies à molène sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude,
		<b>OP 1.13 : Restaurer les milieux naturels majoritairement à fortement anthropisés ou ayant changé d'usage</b>	1095 - Demiur de la Succée, 1079 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bachstein, 1324 - Grand Murin, 1166	6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyssa - Section 400, 6210 A 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et fauchées d'emboussonnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molène sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude, 6210 - Prairies richissimes calcaires avec végétation chamaephytisme
		<b>OP 1.14 : Maintenir et développer un réseau d'usage et d'entretien d'éléments paysagers favorables aux oiseaux courts, insectes et amphibiens : haies, arbres de haut jet ou létales, mares, ... en partenariat avec les propriétaires et la profession agricole</b>	1095 - Demiur de la Succée, 1079 - Taupin vicaré, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bachstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	
		<b>OP 1.15 : Diversifier les structures de la haie</b>	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bachstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté	

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage

BSE 20. Préserver les terrains agricoles

BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

Tableau 4 : Objectifs de développement durable n°1 - Objectifs opérationnels pour l'ensemble des habitats et espèces d'IC

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 1 : Maintenir et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire par la mise en œuvre de pratiques de gestion et d'usage des milieux identifiées comme favorables, en partenariat avec les acteurs locaux	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 1.16 : Assurer la naissance de gîtes aux chiroptères d'intérêt communautaire	1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin,	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Utricularia uniflora</i> et/ou des <i>Isopetes - Najasfontinalis</i> , 3150 - Lacs eutrophiens naturels avec végétation du <i>Magnopotamogeton</i> ou de l' <i>Hydrocharitaceae</i> , 6210* - Faguettes ripicoles calciques ou basiphiles de l'Alyssa - Scodonites, 6210 & 6210* - Pélouses sèches maritimes naturelles et faibles d'embourgeoisement sur calcaires, 6470 - Mégaphorbiales hygrophiles, 6470 - Pentes marécageuses calciques avec végétation chamaéphytique, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou rochers du Tilio-Acerum, 91E0* - Forêts alluviales à Aune et Frêne commun.
		OP 1.17 : Gérer la présence d'espèces animales (prédateurs, chasseables ou sensibles) ou végétales identifiées comme déterminantes aux habitats d'intérêt communautaire et/ou d'espèces, en relation avec les acteurs locaux compétents	1034 - Mulette épaisse, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1094 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1166 - Truite tréte	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Utricularia uniflora</i> et/ou des <i>Isopetes - Najasfontinalis</i> , 3150 - Lacs eutrophiens naturels avec végétation du <i>Magnopotamogeton</i> ou de l' <i>Hydrocharitaceae</i> , 6210* - Faguettes ripicoles calciques ou basiphiles de l'Alyssa - Scodonites, 6210 & 6210* - Pélouses sèches maritimes naturelles et faibles d'embourgeoisement sur calcaires, 6470 - Mégaphorbiales hygrophiles, 6470 - Pentes marécageuses calciques avec végétation chamaéphytique, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou rochers du Tilio-Acerum, 91E0* - Forêts alluviales à Aune et Frêne commun.
		OP 1.18 : Éviter les brisements phytosanitaires. OP 1.19 : Garantir la compatibilité des activités de loisir avec les enjeux de conservation du site. OP 1.20 : Encadrer la fréquentation touristique du site au regard des enjeux écologiques du site et des besoins de la population locale	1034 - Mulette épaisse, 1092 - Cambar de la Saône, 1079 - Taupin violacé, 1083 - Lézard cartouche, 1088 - Grand Capricorne, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1094 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1323 - Murin à oreilles échancrées, 1324 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Truite tréte	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Utricularia uniflora</i> et/ou des <i>Isopetes - Najasfontinalis</i> , 3150 - Lacs eutrophiens naturels avec végétation du <i>Magnopotamogeton</i> ou de l' <i>Hydrocharitaceae</i> , 6210* - Faguettes ripicoles calciques ou basiphiles de l'Alyssa - Scodonites, 6210 & 6210* - Pélouses sèches maritimes naturelles et faibles d'embourgeoisement sur calcaires, 6470 - Mégaphorbiales hygrophiles, 6470 - Pentes marécageuses calciques avec végétation chamaéphytique, 9180* Forêts de pentes, éboulis ou rochers du Tilio-Acerum, 91E0* - Forêts alluviales à Aune et Frêne commun.

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans trahir la mobilisation
- BSE 13. Renforcer le réseau de desserte
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre syvo-cynégétique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est sésante
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Rivières de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terrains agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

Tableau 3 : Objectif de développement durable n°2

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
<p><b>ODD 2 : Soutenir le développement des activités économiques, traditionnelles et de loisir compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.</b></p> <p><b>Tous les habitats et toutes les espèces</b></p>		<p>OP 2.1 : Participer à la préservation du système agricole herbagier à son développement</p>	<p>1092 - Mulâtre épaisse, 1065 - Demier de la Suisse, 1079, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Luحة du rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté</p>	<p>3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorallées unifiées et/ou des Zostes - Nannozetes, 3150 - Lacs eutrophiés naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition, 6110* - Pelouses sèches semi-naturelles et fauchés d'embusconnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies margées de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aune et Frêne commun.</p>
		<p>OP 2.2 : Participer à la préservation de l'artisanat traditionnel et à son développement</p>	<p>1065 - Demier de la Suisse, 1079 - Trappe valsois, 1093 - Turanne du Valais, 1098 - Grand Capricorne, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté</p>	<p>3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorallées unifiées et/ou des Zostes - Nannozetes, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 9110 - Héritages du Linné fauchés, 9130 - Héritages à Asperule, 9160 - Clénobies pédonculées échantées, 9190* Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion, 91E0* - Forêts alluviales à Aune et Frêne commun.</p>
		<p>OP 2.3 : Participer à la préservation des activités traditionnelles et de loisir (chasse, pêche, ...) et à leur développement</p>	<p>1032 - Mulette épaisse, 1065 - Demier de la Suisse, 1079 - 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Luحة du rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté</p>	<p>3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorallées unifiées et/ou des Zostes - Nannozetes, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 91E0* - Forêts alluviales à Aune et Frêne commun.</p>
		<p>OP 2.4 : Participer au développement de la valorisation économique raisonné des éléments abstrait du bocage, au regard des enjeux écologiques du site</p>	<p>1032 - Mulette épaisse, 1065 - Demier de la Suisse, 1079, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Luحة du rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté</p>	<p>6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies margées de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aune et Frêne commun.</p>
		<p>OP 2.5 : Participer au développement de formes économiques en soutenant la mise en œuvre de pratiques compatibles avec la conservation des végétaux et espèces d'intérêt communautaire et les usages en place sur le site</p>	<p>1032 - Mulette épaisse, 1065 - Demier de la Suisse, 1079 - Trappe valsois, 1093 - Turanne cailloutille, 1098 - Grand Capricorne, 1099 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Bouvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Luحة du rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bechstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crêté</p>	<p>3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorallées unifiées et/ou des Zostes - Nannozetes, 3150 - Lacs eutrophiés naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition, 6110* - Pelouses sèches semi-naturelles et fauchés d'embusconnement sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles, 6410 - Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo limoneux, 6510 - Prairies margées de fauche de basse altitude, 91E0* - Forêts alluviales à Aune et Frêne commun.</p>

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilisation
- BSE 13. Renforcer le réseau de dessertes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre agro-sylvo-pastoral
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est absente
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Rivières de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terrains agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbagier

Tableau 6 : Objectif de développement durable n°3

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 3 : Améliorer la connaissance des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, en partenariat avec les propriétaires, gestionnaires et ayants-droits	Tous les habitats et toutes les espèces	OP 3.1 : Réaliser le suivi écologique et l'ajustement des opérations de gestion et de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	1032 - Mulette épaisse, 1065 - Damier de la Suisse, 1070 - Tauzin velouté, 1082 - Lucane cerf-volant, 1088 - Grand Capricorne, 1092 - Ecrevisse à pattes blanches, 1096 - Lemproie de Néaie, 1134 - Souvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bachstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crié	3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-trophes avec végétation des littoraux éphémères et/ou des Isoète - Najascentes, 3150 - Lacs eutroques naturels avec végétation de Magnopotamon ou de Hydrocharitoides, 6110* - Présages rupestres calciques ou basiphiles de l'Alpyssa - Sedlec sibi, 6210 & 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et terres d'embroussaillage sur calcaires, 6430 - Mégaphorbiales hygrophiles, 6410 - Prairies à milium sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo émanoux, 6510 - Prairies maigres de laiche de basse altitude, 6510 - Prairies rocheuses calciques avec végétation épheméroptérique, 6110 (élevées et faibles) Fagocorn, 6130 - Hétraies à Asperula, 6160 - Chênaies pédonculées rhennanes, 6180* Forêts de peules, résineux du versant ou Jäms-Aarion, 6180* - Forêts alluviales à Aulne et Frêne commun, 3120 - Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-trophes avec végétation des Littoralites calcaires et/ou des Isoète - Najascentes, 3150 - Lacs eutroques naturels avec végétation de Magnopotamon ou de Hydrocharitoides, 6410 - Prairies à milium sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo émanoux.
		OP 3.2 : Améliorer la connaissance relative aux habitats d'intérêt communautaire "sensibles" connus ou potentiels sur la territoire du site SS	1032 - Mulette épaisse, 1096 - Lemproie de Néaie, 1134 - Souvière, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1321 - Murin à oreilles échancrées, 1323 - Murin de Bachstein, 1324 - Grand Murin, 1166 - Triton crié	
		OP 3.4 : Améliorer la connaissance relative à l'exploitation du territoire du site SS par les espèces d'intérêt communautaire		
	Milieux aquatiques	OP 3.4 : Inventorier la faune piscicole (Souvière et Loche d'étang) des plans d'eau du site, identifier et quantifier les facteurs favorables et défavorables aux plans d'eau comme aux cours d'eau, et proposer un programme d'actions	1134 - Souvière, 1145 - Loche d'étang	

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sol, sans freiner la mobilisation
- BSE 13. Renforcer le réseau de dessertes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est absente
- BRE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Améliorer de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terrains agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager



Tableau 7 : Objectif de développement durable n°4

Objectifs de développement durable	Milieux concernés	Objectifs opérationnels	Especies d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés
ODD 4 : Assurer une sensibilisation des acteurs locaux et des usagers du site en faveur des objectifs de conservation du site	Tous les habitats et toutes les espèces	<p>OP 4.1 : Développer la partenariat avec les acteurs locaux pour le conseil et la mise en place d'actions favorables aux espèces et végétaux d'intérêt communautaire</p> <p>OP 4.2 : Sensibiliser le grand public au patrimoine naturel et valoriser les actions favorables à la biodiversité mises en place par les acteurs du site</p> <p>OP 4.3 : Informer les usagers du site de la réglementation en vigueur</p> <p>OP 4.4 : Accomplir techniquement et administrativement les actions locales dans la définition et l'élaboration de leurs projets susceptibles d'avoir des conséquences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire</p> <p>OP 4.5 : Maintenir d'un point de vue de concertation et d'échange entre les acteurs du site</p>	<p>1032 - Muflete épineuse, 1055 - Camier de la Succise, 1079 - Tanais violacé, 1093 - Lucane cor-volant, 1098 - Grand Capricorn, 1097 - Scavène à pattes blanches, 1096 - Lamproie de Planer, 1134 - Broyère, 1145 - Loche d'étang, 1149 - Loche de rivière, 1163 - Chabot commun, 1221 - Murin à oreilles échancrées, 1223 - Murin de Hochstein, 1274 - Grand Murin, 1156 - Triton crêté</p>	<p>3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des littoraux vivants et/ou des forêts Nardo-Callunet, 3150 - Lacs d'origine naturelle avec végétation du Magnopentacton ou de l'Hydrocharitum, 6110* - Falcoules relictuelles calciques ou basiphiles de l'Europe Sud-est, 6210 &amp; 6210* - Pelouses sèches semi-naturelles et fauchées d'embroussalement sur pentes, 6430 - Mégaphorbiaies humides, 6410 - Prairies à moine sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo-limoneux, 6510 - Prairies mésophiles de fougère de basse altitude, 6210 - Prairies restreintes calciques avec végétation chamaéphytique, 6110 - Hérmis du Luzon (Azores), 6130 - Hérmis à Appennin, 6160 - Chenets méditerranéens humides, 6180* - Forêts de peupliers, 6160* - Forêts du Tiro-Asiatic, 6160* - Forêts alluviales à Adna et Prime summita,</p>

Besoins socio-économiques à prendre en compte dans la réponse à ces objectifs :

- BSE 11. Favoriser la réalisation des prélèvements de bois et le renouvellement des peuplements
- BSE 12. Préserver l'habitat, notamment le capital sal, sans freiner la mobilisation
- BSE 13. Renforcer le réseau de descentes
- BSE 14. Maintenir ou restaurer l'équilibre syvo-zoogéographique
- BSE 15. Développer et vulgariser la gestion forestière durable (GFD), lorsqu'elle est absente
- BSE 16. Développer l'activité de pêche
- BSE 17. Développement et maintien de la ressource piscicole
- BSE 18. Rivières de bonne qualité physique, chimique, et dans leur dynamique
- BSE 19. Usage durable des cours d'eau par l'élevage
- BSE 20. Préserver les terrains agricoles
- BSE 21. Préservation de l'élevage herbager

